



P.V. approuvé par le Conseil d'École
Séance du 23 janvier 2009

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE de l'UFM

Séance du Vendredi 21 novembre 2008 à 14h 30

Le Conseil d'École de l'UFM de Franche-Comté s'est réuni le Vendredi 21 novembre 2008 à 14h 30 au siège de l'UFM Fort Griffon à Besançon sous la présidence de Monsieur Daniel VAN LABEKE, Administrateur Provisoire.

Étaient présents ou représentés :	Étaient absents
<i>Représentants des personnels de l'UFM</i> BATLOGG François BIDOT Maud DELACROIX Pascale DJELKHIR Farida DORNIER Jean-marie GAUTHERON Claude HOUSSAIS Yvon KAPALA Frédéric LAPPRAND François LE BORGNE Philippe LOUVRIER Daniel PASETZKY Gilda PASTEUR Julien PICARD Christian PINGUÉ Danièle TISSIER Christian VAN LABEKE Daniel WALLIAN Nathalie	CORDIER Christophe MARTIN Virginie
<i>Personnalités extérieures :</i> BALLAND Michel CORNELOUP Sabine, procuration à Mme Schirrer DELAHAYE Jean-Paul, procuration à M. Van Labeke GUERAULT Daniel KERLEROUX Yves, procuration à M. Pasteur LANDRY Dominique LENGLET Christelle MIELLE Dominique PELLETERET Gérard, procuration à M. Reiniche PEQUIGNOT Martine REINICHE Michel RICHARD Joël, procuration à M. Guérault SCHIRRER Joëlle THIBORD Gérard TOLLE Dominique VASSOGNE Colette, procuration à M. Van Labeke VERNET Jean-Marie	ROMAGNAN Barbara

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Vote pour la nomination des deux personnalités extérieures restant à désigner
- 2) Budget 2009
- 3) Informations diverses sur la masterisation
- 4) Questions diverses.

L'université est représentée par Françoise COUPAT et Oussama BARAKAT, vices présidents.

Le quorum étant atteint, l'administrateur provisoire, Daniel VAN LABEKE, ouvre la séance à 14h30 et donne quelques informations avant d'aborder les points à l'ordre du jour :

la vacance de l'emploi de directeur n'est toujours pas parue au Journal Officiel et au BO et le ministère vient de décider le report de la date de dépôt des maquettes de master au 15 février 2009.

M. Julien PASTEUR professeur souhaite déposer une motion au nom de 50 collègues.

M. BARAKAT informe le conseil de la tenue prochaine de réunions en vue de donner des explications aux étudiants sur le dossier de la « masterisation » et sur la gestion du transitoire entre 2008 et 2010. De même, des réunions sont prévues dans les différents sites afin de faire le point.

1. Nomination de deux personnalités extérieures restant à désigner

7 candidatures ont été reçues :

- M. Martial BOURQUIN sénateur du Doubs, maire d'Audincourt, vice président à la formation professionnelle et à l'apprentissage au Conseil Régional de Franche Comté
- M. Jean-Pierre FAIVRE Recteur de la Haute Ecole Pédagogique de Bejune établissement universitaire de formation des professeurs des écoles des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel.
- M. Stéphane FAUCOGNEY, professeur de SVT, membre titulaire du Conseil Académique de l'Education Nationale, du Conseil Economique et Social de Franche Comté et du Comité Technique Paritaire Académique.
- M. Jacques GROSPERRIN, député du Doubs, membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, professeur agrégé à l'UFR STAPS en disponibilité, Docteur en sciences de l'éducation.
- M. François JACQUET-FRANCILLON, professeur des universités à l'UFR des sciences de l'éducation à Lille III, co-rédacteur en chef de la *Revue française de pédagogie*.
- M. Jean Pierre METTETAL, retraité, docteur en géologie appliquée, expert agréé par la cour d'appel de Besançon.
- M. Daniel RAICHVARG, professeur des sciences de l'information et de la communication, vice président de l'université de Bourgogne, directeur du CIMEOS laboratoire sollicité pour de nombreuses expertises dans le domaine de la muséologie et des centres d'interprétation et des questions de sciences et société, responsable de la mission culture scientifique à l'université de Bourgogne.

Après lecture des CV et des lettres de motivation des candidats, le vote a lieu à bulletin secret et donne les résultats suivants :

M. Martial BOURQUIN :	12 voix
M. Jean Pierre FAIVRE :	15
M. Stéphane FAUCOGNEY :	5
M. Jacques GROSPERRIN :	17
M. François JACQUET-FRANCILLON :	7
M. Jean Pierre METTETAL :	2
M. Daniel RAICHVARG :	11

Sont élus : M. Jacques GROSPERRIN et M. Jean Pierre FAIVRE.

2. Présentation du projet de budget 2009 : (voir document joint)

Mme Martine LINGLOIS, chef des services financiers, présente le projet de budget à l'aide d'un document power point.

Globalement le projet de budget 2009 est en baisse par rapport à l'exercice 2008. Les dépenses et les recettes sont équilibrées par un prélèvement sur le fonds de roulement, sous réserve que le CA de l'université le valide. En effet, depuis l'intégration l'école ne possède plus de réserves propres.

Il convient de noter que la participation de l'UFM aux charges communes de l'université est du même niveau que pour l'exercice précédent : 73 000 €.

Le montant des heures complémentaires est évalué à 550 000 € respectant ainsi une des prescriptions de la lettre de cadrage du Président de l'Université.

M. CHATON-AUBEY, secrétaire général de l'UFM, confirme que l'école n'a plus de réserves propres et que le prélèvement proposé est soumis à l'approbation du CA de l'université puisqu'il s'agit des réserves de l'Université dans son ensemble. Le prélèvement proposé servira pour l'essentiel à financer les travaux nécessaires à la levée des avis défavorables émis par la commission de sécurité sur l'exploitation des bâtiments de Montjoux. Cette somme pourra servir également à accompagner des opérations sur projet en matière d'équipement pédagogique. Il rappelle également que le montant des réserves de l'école avant intégration au 31 décembre 2007 s'élevait aux alentours de 850 000 €.

Sur le plan juridique, le secrétaire général indique que le conseil peut délibérer valablement sur le projet de budget, la majorité des membres du conseil en exercice étant physiquement présents.

A une question de M. DORNIER, professeur, concernant l'impact de l'intégration et de la « masterisation » des formations et plus précisément la question des effectifs sur le devenir du budget de l'école, M. CHATON-AUBEY répond que les effectifs sont effectivement une donnée essentielle puisqu'ils constituent un des éléments de la répartition des moyens.

M. REINICHE, représentant le Conseil Général de Belfort, indique qu'il y a quelques années le CA de l'UFM s'était prononcé sur la signature d'une convention avec l'État, convention qui prévoyait une somme assez conséquente pour l'investissement et l'entretien des locaux. M. VAN LABEKE souligne qu'il s'agissait là du contrat quadriennal 2003/7. Pour le prochain contrat quadriennal 2008/11, il n'y a plus de contrat spécifique pour l'UFM mais un seul contrat quadriennal valable pour l'ensemble de l'Université dont l'UFM. Seul le plan de formation de l'école fait l'objet d'un fléchage à hauteur de 115 000 €.

M. BARAKAT souligne que l'université a intérêt au développement harmonieux de ses composantes et réciproquement. L'UFM peut, en tant que composante, émerger à plusieurs types de projets, projets pédagogiques, projets d'investissement, BQF ...

En ce qui concerne les retombées sur la politique culturelle, question soulevée par M. TISSIER, professeur, M. VAN LABEKE indique que cette politique était jusqu'à présent financée par les crédits du contrat quadriennal. Il souligne que le Président de l'Université a, à maintes reprises, rappelé le caractère exemplaire de la politique culturelle menée par l'UFM. Cependant, les caractéristiques propres à la programmation culturelle nécessitent une visibilité forte en matière d'engagement financier. Les discussions sur ce point avec l'équipe présidentielle sont sur la bonne voie.

Pour M. LE BORGNE, directeur adjoint, la visibilité de l'engagement financier est tout aussi nécessaire en matière de relations internationales qui étaient, elles aussi, financées par le contrat quadriennal.

M. THIBORD, représentant de la CFDT, demande si l'inscription du site Griffon au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a pas de répercussion sur le plan budgétaire. M. VAN LABEKE répond que du point de vue de l'école il n'y a aucune incidence budgétaire.

Mme SHIRRER, représentante de la ville de Besançon, fait part du bon état général du site de fort Griffon et souligne que ce sont les fortifications militaires dues à Vauban qui ont été classées.

Le projet de budget est ensuite soumis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Informations sur la « masterisation ».

Un débat assez vif s'engage entre différents participants sur la représentation des enseignants de l'UFM aux réunions organisées dernièrement.

Selon M.HOUSSAIS, professeur, lors de la première réunion consacrée à l'élaboration des masters, il a été proposé à l'initiative de Mme COUPAT et de M.BARAKAT de créer un groupe réduit de personnes chargé de la rédaction des maquettes. Les candidatures présentées ont été acceptées par les représentants de l'Université, leur légitimité ne saurait donc être contestée.

La réunion PE à Montjoux, tout à fait officielle, a été organisée par M. Guy COTTET-EMARD, Directeur adjoint de l'UFM.

M. BARAKAT tient à rappeler les règles de fonctionnement et de représentativité des commissions. Le CA de l'Université du 30 septembre dernier a décidé la mise en place d'un collège PE. Celui-ci doit être représentatif et il ne s'agit d'exclure personne. Il convient également de désigner les 5 ou 6 représentants du conseil d'école au comité de suivi composé également de membres du CA et du CEVU de l'Université.

Pour sa part, M. BATLOGG, PEMF, souligne qu'il n'a eu aucune information concernant la constitution de ces groupes de travail pour la rédaction d'un master PE.

M. LEBORGNE, directeur adjoint, regrette le déroulement de la réunion et l'absence de débat dans un contexte où les enjeux sont élevés et lit la motion présentée par une cinquantaine d'enseignants de l'école (voir document joint).

M. DORNIER, professeur, approuvé par M. KAPPALA, exprime son désaccord avec les termes de la motion et conteste l'idée que des membres non élus du conseil ne puissent participer aux réunions de travail.

M. BARAKAT précise le rôle de la commission de suivi, rôle défini lors du CEVU du 14 octobre. Cette commission, représentative du CA, du CEVU et du CE, donnera un avis sur l'ensemble des maquettes qui vont remonter. Il ne faut pas confondre cette commission avec le groupe chargé de la rédaction du master PE.

Après discussion, il est convenu de reporter au prochain CE, prévu le 2 décembre, la désignation des représentants du CE à la commission de suivi.

Quant au groupe master PE, il est décidé de constituer un groupe de 4 personnes par site.

La présentation d'un power point par M. VAN LABEKE est l'occasion de faire le point sur l'état actuel de la discussion.

D'une manière générale, un master se décline en : 1/ domaine 2/ mention 3/ spécialité 4/ parcours.

Un débat s'engage sur le niveau pertinent d'accrochage des formations, notamment pour les PLC, spécialité ou parcours en sachant que l'arbitrage sera rendu in fine par le CA de l'Université.

Pour PE, selon M.BARAKAT, le schéma sera le suivant : une mention métiers de l'éducation et de la formation qui comprendra deux spécialités, une à dominante scientifique et l'autre à dominante littéraire. A ces spécialités seront attachés plusieurs parcours : PE, CPE, métiers des collectivités locales.

M.LEBORGNE insiste sur l'utilité de ne pas oublier dans le dispositif retenu la formation continue des formateurs de l'UFM.

A une question de Mme DJELKIR, représentante des personnels BIATOS, sur le devenir des personnels non enseignants et des locaux de l'UFM, M. BARAKAT rappelle la position du Président de l'Université à savoir qu'il faut mettre en place des cursus qui ne fragilisent pas les masters existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

L'Administrateur Provisoire,



Daniel VAN LABEKE